

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal – Législature 2018-2022**

**Préambule**

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton, comme le stipule l'art. 130 de la Constitution vaudoise (Cst-VD). Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Conformément à l'article 155 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), le Grand Conseil procède à une élection complémentaire, sur préavis de la Commission de présentation, lorsqu'un siège de juge cantonal ou juge cantonal suppléant devient vacant. Pour rappel, les juges suppléants du Tribunal cantonal, à l'instar des juges, doivent disposer d'une formation juridique (article 16, alinéa 3 de la loi d'organisation judiciaire - LOJV) sous réserve des cas exceptionnels. Ils ne siègent pas en Cour plénière ni en Cour administrative (article 68, alinéa 2 de la LOJV). Concernant leur rémunération, ils sont rétribués par indemnités. Les magistrats judiciaires ne peuvent participer à une activité ni exercer une profession qui soit de nature à nuire à l'exercice de leur charge, à compromettre leur situation officielle ou à gêner leur indépendance.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge suppléant au Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022, faisant suite au souhait de l'un des sept juges suppléants de ne pas solliciter une nouvelle réélection pour la législature à venir.

**Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 30 novembre 2017, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : M. Philippe Jobin (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Circé Fuchs, Valérie Induni, Jessica Jaccoud ; MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Chapuisat, Yvan Luccarini et Nicolas Suter. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par ses quatre experts indépendants : MM. Olivier Freymond, Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard.

**Travail de la Commission de présentation**

Comme indiqué auparavant, le Tribunal cantonal compte sept juges suppléants. Le mardi 31 octobre dernier, six de ces sept juges suppléants ont été réélus devant le Grand Conseil. La Commission de présentation a donc procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO) pour rechercher le 7<sup>e</sup> juge suppléant. L'annonce a été publiée le vendredi 13 octobre 2017 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 11 novembre 2017, une seule personne avait déposé son dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

La Commission de présentation a entendu le candidat selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique. Les thèmes suivants ont été abordés : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. La durée de l'entretien a avoisiné quarante-cinq minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité du candidat, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

## **Préavis de la Commission de présentation**

Le candidat, entendu par la commission, est :

- M. Blaise Battistolo, actuellement juge cantonal

À l'issue de l'audition, les experts, après délibérations, ont souligné que le candidat possédait les qualités humaines et professionnelles pour ce poste de magistrat suppléant au Tribunal cantonal. Ils s'accordent à dire qu'il est heureux que ce candidat, juge cantonal, souhaite poursuivre dans cette juridiction comme juge cantonal suppléant. Par conséquent, les experts formulent un préavis unanimement positif à cette candidature.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré à leur tour. S'ils ont également souligné l'excellence de la candidature pour cette élection, les commissaires ont été partagés sur le préavis à formuler. En conclusion, il en est ressorti que la commission a décidé à la majorité de privilégier la candidature de M. Blaise Battistolo.

## **Conclusion**

***La Commission de présentation préavis positivement, à la majorité, l'élection de Monsieur Blaise Battistolo comme juge suppléant au Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022.***

*Le dossier du candidat est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.*

Echichens, le 21 décembre 2017

Le Président rapporteur :  
(signé) Philippe Jobin